

2.1 Exemple : Le CIP de Dieppe

CONVENTION

PREVENTION ET TRAITEMENT DES DIFFICULTES DES ENTREPRISES CIP REGION DE DIEPPE

«Les Jeudis de la prévention»

Le Conseil Régional de l'ordre des Experts-Comptables de la Région Rouen Normandie, **la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes**, **le Tribunal de Commerce de Dieppe**, **le barreau** de Dieppe, **la Chambre de Commerce et d'Industrie** de DIEPPE, décident :

En se référant à la convention nationale d'action concertée pour la prévention des difficultés des entreprises, conclue le 21 mai 1999, entre le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, la Conférence Générale des Tribunaux de Commerce et la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, il a été convenu la signature de la présente convention régionale entre :

Le
CIP

- Le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Rouen Normandie, représenté par son **Président, Monsieur Marc LABRUNYE**,
- La Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes représentée par son **Président, Monsieur Olivier LE BERTRE**,
- Le Tribunal de Commerce de Dieppe, représenté par son **Président, Monsieur GAUCHE**,
- L'Ordre des Avocats de Dieppe, représenté par son **Bâtonnier, Maître RONDEL**,

ET

*

- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe, représentée par son **Président, Madame DUHAMEL**,

Constatant :

- Que le nombre de faillites a sensiblement augmenté et que le taux de réussite des procédures collectives reste faible, malgré la mise en œuvre, à partir de 1984 et 1985 d'une réglementation qui bien que satisfaisante dans l'ensemble nécessite quelques adaptations,
- Que cette situation résulte bien souvent du retard pris par les entreprises dans la recherche de solutions, par là même vouées à l'échec,
- Que la détection précoce des premiers symptômes de défaillance économique accroît réellement les chances de redressement de situations préoccupantes,

Et considérant :

- Que les juridictions commerciales tiennent de la loi une capacité d'initiative en matière de prévention couverte par une obligation de confidentialité et disposant par l'intermédiaire des greffes d'un ensemble d'informations sur l'état de santé des entreprises de leur ressort,

- Que la profession d'expertise comptable, dans le rôle de conseil ou de contrôle qu'elle exerce auprès des entreprises, bénéficie également d'informations propres à fonder un dépistage anticipé des difficultés, qu'en outre les relations de confiance qu'elle entretient avec ses clients lui permettent de proposer rapidement des premières mesures notamment le recours à des procédures amiables confidentielles,
- Que la profession libérale d'avocat, dans son rôle d'information et de conseil juridique auprès des entreprises dans les différentes phases de leur existence, et outre la confiance et à la confidentialité qui caractérisent ses relations avec ses clients, est fondée à proposer, négocier et rédiger tous accords, mesures et procédures amiables,
- Que les chambres consulaires dans leurs rôles d'information et d'accompagnement des entreprises dans les différentes phases de leur existence sont fondées à orienter et informer les entreprises vers le CIP,

D'unir leurs efforts, en vue de déployer les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une démarche de détection des difficultés des entreprises et d'anticipation de leur traitement, et notamment de créer un Centre d'Information de Prévention (CIP) ayant pour mission d'informer et de sensibiliser, très en amont et en toute confidentialité, les dirigeants d'entreprise sur les enjeux de la prévention et les procédures amiables qui sont à leur disposition, en les incitant à y recourir au plus tôt, conformément aux dispositions de la convention nationale précitée.

1. Apport du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables de Rouen Normandie, de la Compagnie Régional des Commissaires aux Comptes de Rouen, de la Délégation Régionale des Tribunaux de Commerce, de l'Ordre des Avocats,

- Réception en toute confidentialité des appels, prise de rendez-vous, mise à disposition de professionnels lors des « jeudis de la prévention » entretiens gratuits et confidentiels et formation des membres du CIP.

2. Apport de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe

1. Promotion du CIP Région de Dieppe auprès de tous les partenaires et interlocuteurs de la Chambre Consulaire
2. Mise à disposition d'un local permettant de recevoir du public en toute confidentialité
3. Une ligne et accès au site www.preventionentreprise.com

Fait à Dieppe, le

Monsieur LABRUNYE
Président
Ordre des Experts-Comptables
De Rouen Normandie

Monsieur LE BERTRE
Président
Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Rouen

Monsieur GAUCHE
Président
Tribunal de Commerce
De Dieppe

Maître RONDEL
Bâtonnier
Ordre des Avocats de Dieppe

Madame DUHAMEL
Présidente
Chambre de Commerce et d'Industrie
De Dieppe